

Or, il m'a été donné de constater que les Colonies qui jusqu'à présent, ont répondu à l'appel du Département adressaient à Paris, au fur et à mesure de leur production, les situations partielles établies par les Ordonnateurs secondaires de la colonie. Il en résulte que tous les éléments propres à m'éclairer sur la situation générale des chapitres ne me parviennent que par fragments et à des intervalles plus ou moins éloignés.

Il est indispensable que je reçoive à la même date et pour l'ensemble des chapitres du budget la situation établie par chaque Ordonnateur. J'ai donc l'honneur de vous prier de donner des ordres pour que chacun de ces documents soit remis à une date fixe au Secrétariat du Gouvernement, qui serait chargé de les faire parvenir à mon Département, en un seul bordereau, sous le timbre des budgets et comptes.

Je saisis cette occasion pour vous prier de rappeler aux ordonnateurs placés sous vos ordres que je désire recevoir ces situations très régulièrement. J'ai constaté, en effet, que si certaines colonies, en raison des distances, n'avaient pas encore pu m'adresser les documents demandés par ma dépêche précitée du 20 août, d'autres auraient dû me faire parvenir la situation des crédits au 1<sup>er</sup> septembre 1895, depuis quelque temps déjà.

Il importe qu'aucun retard ne soit apporté à la transmission de ces pièces.

Recevez, Messieurs, les assurances de ma considération la plus distinguée.

*Le Ministre des Colonies,*

Signé : GUIEYSSE.

---

**N° 61. — ARRÊTÉ ouvrant de nouvelles îles à la pêche des naclres pour la saison 1895-1896.**

LE Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu le décret du 31 mai 1890 réglementant la pêche des huîtres à naclres dans les Etablissements français de l'Océanie ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1895 ouvrant la pêche des naclres aux Tuamotu, pendant la saison 1895-1896 ;

Considérant qu'il résulte, des rapports des capitaines des goëlettes, que la pêche des naclres est mauvaise cette année et que les îles ouvertes ne donnent pas les résultats qu'on était en droit d'espérer ;